

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2017

À la Mairie de Lavergne à 19 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 17 mai 2017

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Marie-Claude GRIMAL, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Absent(s) excusé(s) : Josiane FRAUX, Sylvie GRANAT

Secrétaire de séance : Christophe LASVAUX

ORDRE DU JOUR

PROJET JEUNESSE

**PRESENTATION FAITE PAR LA CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
ET LES ADJOINTS DE GRAMAT**

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle qu'en accord avec son conseil municipal, il avait été décidé de faire venir lors d'un conseil la Conseillère Départementale et les Adjointes de Gramat, pour exposer dans un premier temps le projet jeunesse du canton de Gramat.

Monsieur le Maire accueille Mme Caroline MEY-FAU, Conseillère Départementale du Canton de Gramat, Monsieur Michel SYLVESTRE, Maire de Gramat et Mme Maria de Fatima RUAUD Adjointe au Maire de Gramat.

Mme Caroline MEY-FAU expose le projet jeunesse à l'assemblée qui consiste à développer les activités extra scolaires destinées aux adolescents collégiens. Activités encadrées par des d'animateurs.

La municipalité de Gramat propose la mise en place d'un local aménagé pour les jeunes.

Le début des activités est prévu pour le mois de septembre 2017.

Le coût estimatif par collégien résidant sur la commune est de 20 € par an.

Un bilan sera présenté en fin d'année pour voir si cette opération est viable.

Les membres du conseil municipal présents décident que cette question soit portée au prochain conseil municipal afin de délibérer sur le projet jeunesse du Canton de Gramat.

Les invités sont reconduits et la séance du conseil Municipal se poursuit suivant l'ordre du jour.

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Concernant le procès-verbal du 12 avril 2017, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) SERVICE EAU LAVERGNE

- VALIDATION COMPTE AFFERMAGE 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry BOUSSAC qui présente à l'Assemblée le compte d'affermage Eau Potable 2016 désigné ci-dessus, vérifié par le service de la mission conseil de l'exploitation du service de l'eau.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ **ADOpte** le présent compte d'affermage d'eau potable 2016 dont un exemplaire sera remis, pour suite à donner, à Madame le Receveur Municipal de Gramat et annexé à cette délibération.

- RENOUVELLEMENT DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE LAVERGNE

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune de LAVERGNE conclu avec la société SAUR arrive à échéance le 31 décembre 2017.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune de LAVERGNE au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'eau potable, le conseil municipal :

- **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de LAVERGNE pour une durée de 12 ans (échéance au 31/12/2030),
- **APPROUVE** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

- CREATION D'UNE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE D'UNE DSP ELECTION MEMBRES COMMISSION OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable de la commune de LAVERGNE doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur Didier BES.

ÉLECTION DES TITULAIRES :

La liste déposée est la suivante :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
<ul style="list-style-type: none">• BOUSSAC Thierry• LASVAUX Christophe• CANITROT Véronique	<ul style="list-style-type: none">•••	<ul style="list-style-type: none">•••

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 8		Suffrages exprimés : 8	
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	8		

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres titulaires
<ul style="list-style-type: none">• BOUSSAC Thierry• LASVAUX Christophe• CANITROT Véronique

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS :

La liste déposée est la suivante :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
<ul style="list-style-type: none">• MASMAYOUX Chantal• GRIMAL Marie-Claude• BOY Patrick	<ul style="list-style-type: none">•••	<ul style="list-style-type: none">•••

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 8		Suffrages exprimés : 8	
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	8		

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">• MASMAYOUX Chantal• GRIMAL Marie-Claude• BOY Patrick

3) SERVICE ASSAINISSEMENT LAVERGNE :

- TRAVAUX RACCORDEMENT EAUX USEES DANS LE SECTEUR LABYRINTHE MOULIN NOTRE DAME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assainissement public qui dessert le labyrinthe n'est pas conforme au niveau de la grosseur des tuyaux, ce qui pose actuellement des problèmes d'évacuations venant du bourg.

Après contrôle, il s'avère qu'il est nécessaire de refaire toute cette partie d'assainissement qui dessert le labyrinthe.

Afin de palier à d'autres problèmes futurs, Monsieur le Maire propose en même temps de desservir les parcelles qui longent la voie communale n° 1 côté moulin notre dame.

Des devis ont été demandés auprès de diverses entreprises locales.

L'entreprise TPJ a répondu et elle a présenté un devis d'un montant de 8 058,00 € H.T.

L'entreprise LOTY a répondu et elle a présenté un devis d'un montant de 8 931,90 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser ces travaux de mise aux normes et d'extension du réseau d'assainissement public au niveau de la VC N° 1, côté Labyrinthe et Moulin Notre Dame,
- **VALIDE** le devis de l'entreprise TPJ pour un montant de 8 058 € H.T.
- **DIT** que ces travaux seront réalisés sur le budget assainissement, opération 10010 : extension réseau secteur moulin notre dame et labyrinthe, dont le montant budgétaire validé est de 10 000 €
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

- TRAVAUX RACCORDEMENT EAUX USEES MAISON SADJI-BRU

Vu le permis de construire accordé n° 046 165 15S0006 à SDAJI Hocine et BRU Laetitia ;

Vu l'avancement des travaux de construction de leur maison ;

Vu l'obligation de raccordement au réseau d'eau usées public de cette habitation :

Le Maire présente un devis de l'entreprise TPJ d'un montant de 1 400 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise TPJ pour un montant de 1 400 € H.T.
- **DIT** que ces travaux seront réalisés sur le budget assainissement
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

- ACHAT DEBROUSSAILLEUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un achat d'un débroussailleur a été réalisé pour remplacer dans l'urgence l'ancien débroussailleur.

Deux devis ont été demandés auprès de professionnels.

La SARL Garage Thomas de Mayrinhac-Lentour a présenté un devis d'un montant de 689 € H.T

Costes-JARDIGRAMAT a présenté un devis d'un montant de 689 € H.T. avec l'équipement nécessaire à l'agent pour une utilisation plus fonctionnelle (harnais ergonomique, confortable et léger).

L'achat a été réalisé auprès de Costes-JARDIGRAMAT pour un montant de 689 € HT financé sur le budget assainissement.

- REMPLACEMENT ARMOIRE ÉLECTRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE TÉLÉSURVEILLANCE POMPES DE RELEVAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BOUSSAC qui présente deux devis de l'entreprise Hydrau Elect – zone industrielle – 46420 BIARS-SUR-CERE, concernant le remplacement d'une armoire électrique et la mise en place d'une télésurveillance au niveau des pompes de relevage. Travaux d'appareillage nécessaires pour le bon fonctionnement de ces pompes.

Il expose les différences entre ces deux devis :

- Le 1^{er} devis n° 1705243, d'un montant de 4 491,80 € H.T. aux caractéristiques contenant trop d'options au niveau de l'armoire électrique,
- le 2^{ème} devis n° 1705244, d'un montant de 3 793,89 € H.T. plus adapté à notre demande au niveau de l'armoire électrique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le devis de l'entreprise HYDRAU ELECT n° 1705244, pour un montant Hors Taxes de 3 793,89 €.
- **DIT** que cette dépense sera budgétisée au niveau du service assainissement sur l'opération 10009 : détecteur alerte pompes de relevages,
- **AUTORISE** le maire à effectuer des dépenses complémentaires, si besoin, pour l'accomplissement de cette installation à hauteur des prévisions budgétaires validées à l'opération 10009 du budget assainissement, pour un montant total de 5 000 € H.T.
- **AUTORISE** le maire signer tous les documents nécessaires à cette opération.

4) MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSE DU BOURG - AMENAGEMENT DE LA RD 807 **- DEMANDE DE SUBVENTIONS ET VALIDATION PLAN DE FINANCEMENT**

Vu l'accroissement du trafic et notamment celui des poids lourds, en centre bourg ;
Vu l'implantation de l'école en bordure de voie, le piéton est confronté à un sentiment d'insécurité ;
Vu l'aide à la préparation des dossiers de subvention auprès du bureau d'étude OTCE Infra, dont le forfait de rémunération sera de 7 % sur la base des travaux défini lors de la phase APD;

Monsieur le Maire présente le dossier concernant la mise en sécurité de la traverse du bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de financer les travaux de sécurisation de la traverse du bourg, de présenter un dossier pour demander un financement dans le cadre du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales au Département du Lot, ainsi qu'une demande auprès du Ministère de l'intérieur, réserve parlementaire 2017.

Le coût estimatif des travaux pour cette opération est d'environ 30 531 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de présenter un dossier pour solliciter l'octroi d'une aide dans le cadre du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales au Département du Lot pour financer l'opération de sécurisation de la traverse du bourg, le solde de cette opération sera financé par fonds disponibles et/ou emprunt.

- **DECIDE** de présenter un dossier pour solliciter l'octroi d'une aide dans le cadre auprès du Ministère de l'intérieur, réserve parlementaire 2017, pour financer l'opération de sécurisation de la traverse du bourg, le solde de cette opération sera financé par fonds disponibles et/ou emprunt.

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

• TRAVAUX	28 300 €
• Maîtrise d'œuvre OTCE infra	<u>2 231 €</u>
Total Dépenses :	30 531 €
• FAST Département du Lot - 15 %	4 600 €
• TDIL Ministère de l'Intérieur - 5 %	1 500 €
• Amende de Police	7 500 €
• Emprunt / autofinancement	<u>16 931 €</u>
Total Recettes :	30 531 €

- **DIT** que ces dépenses et recettes seront comptabilisées sur le budget communal, sur l'opération n° 129 : aménagement sécurité bourg 2017.

- **AUTORISE** le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

5) DM 2017 001 VIREMENT DE CREDIT BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel de transport	-240.00	
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	240.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses d'investissement les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

6) PERSONNELS MOFIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- au vu des mouvements de création d'emploi et départ à la retraite, après en avoir délibéré d'adopter les tableaux des effectifs du personnel de la Commune de Lavergne comme indiqué ci-après :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Temps Complet	Temps Non Complet
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe		1
TECHNIQUE	Adjoint Technique Territorial Stagiaire	1	

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Temps Complet	Temps Non Complet
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	

7) QUESTIONS DIVERSES

a. Élections Législatives - (tenue des urnes)

Monsieur le Maire propose de préparer le tableau du roulement de la journée des élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h .

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Patrick BOY

Marie-Claude GRIMAL

Christophe LASVAUX

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE